



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LAMBERT-
DE-LAUZON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon :

QUE le rôle général de perception de l'année 2026 est complété et déposé au bureau de l'hôtel de ville, conformément à l'article 1007 du Code municipal;

QUE l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2026 sera effectué le 16 janvier 2026.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon,

ce 15^e jour du mois de janvier deux mille vingt-six,

(S) Eric Boisvert

.....
Éric Boisvert, avocat
Directeur général et greffier-trésorier